



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE BLACK FRIDAY

**La haute saison du shopping en ligne pointe à nouveau le bout de son nez. Bientôt le Black Friday, le Cyber Monday, la Saint-Nicolas et Noël vont faire grimper les statistiques des achats effectués en ligne. On observe habituellement une augmentation de 150 % des commandes en ligne pendant les mois de novembre et décembre, soit à peu près 28,5 millions de déclarations de douane par mois (les autres mois de l'année, c'est à peu près 11,5 millions de déclarations).**

Une raison de plus pour Vincent Van Peteghem, ministre des Finances et l'Administrateur général des Douanes et Accises, Kristian Vanderwaeren, d'aller jeter un œil à l'aéroport de Bierset.

Beaucoup de gens souhaitent profiter de bonnes occasions. Et pour ne pas gâcher ce plaisir et éviter de mauvaises surprises, la douane attire l'attention sur certains dangers.

La douane contrôle les colis afin de protéger les citoyens des contrefaçons et des marchandises illégales, mais aussi pour percevoir les droits de douane et la tva le cas échéant. Les fraudes les plus couramment constatées par la douane sont relatives aux marchandises contrefaites ou sous-évaluées.

Les marchandises contrefaites sont parfois de piètre qualité et pourraient même nuire à la santé (produits allergènes, batteries qui explosent etc.), c'est pourquoi ces marchandises sont saisies par la douane et peuvent être détruites aux frais du consommateur.

Il arrive également que la douane constate une sous-évaluation des marchandises par le vendeur qui propose un prix de vente compétitif en éludant les droits de douane. En cas de contrôle douanier, il se peut qu'on doit s'acquitter des taxes éludées en plus d'amendes et frais. Dans les cas les plus graves, le colis peut également être saisi.

Enfin, lorsqu'on effectue des achats sur une plateforme de e-commerce, on est redirigé vers des vendeurs. Il appartient à vérifier la localisation et si les marchandises proviennent de pays situés en dehors de l'union européenne, il faut payer des droits à l'importation.

Pour plus d'informations, consulter

([https://finances.belgium.be/fr/douanes\\_accises/particuliers/colis/conseils-pratiques-pour-les-achats-en-ligne-une-boutique-en-ligne](https://finances.belgium.be/fr/douanes_accises/particuliers/colis/conseils-pratiques-pour-les-achats-en-ligne-une-boutique-en-ligne))